



Comptes
annuels

2006

Assemblée générale
du 20 juin 2007



Bilan actif

(En euros)

	31/12/2006	31/12/2005
➤ A1 / Actifs incorporels	918 391,55	1 185 164,66
➤ A2 / Placements	6 003 648 811,98	5 682 004 162,81
A2a Terrains et constructions	173 943 488,13	173 456 129,40
A2b Placements dans entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation		
A2c Autres placements	5 829 705 323,85	5 508 548 033,41
A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
➤ A3 / Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes		
➤ A4 / Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
A4a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
A4b Provisions d'assurance-vie		
A4c Provisions pour prestations à payer (vie)		
A4d Provisions pour prestations à payer (non-vie)		
A4e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)		
A4f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)		
A4g Provisions pour égalisation (vie)		
A4h Provisions pour égalisation (non-vie)		
A4i Autres provisions techniques (vie)		
A4j Autres provisions techniques (non-vie)		
A4k Provisions techniques des opérations en unités de compte		
➤ A5 / Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
➤ A6 / Créances	129 267 358,64	128 920 043,89
A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution :	14 340 196,02	12 485 559,99
A6aa Cotisations restant à émettre		
A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	14 340 196,02	12 485 559,99
A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
A6c Autres créances :	114 927 162,62	116 434 483,90
A6ca Personnel	950,00	457,35
A6cb États, organismes sociaux, collectivités publiques	110 785 432,79	113 465 980,72
A6cc Débiteurs divers	4 140 779,83	2 968 045,83
➤ A7 / Autres actifs	17 969 092,94	17 417 091,88
A7a Actifs corporels d'exploitation	412 362,52	485 727,14
A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	17 556 730,42	16 931 364,74
➤ A8 / Comptes de régularisation - Actif	169 149 480,20	154 336 008,29
A8a Intérêts et loyers acquis non échus	118 305 366,74	113 969 724,94
A8b Frais d'acquisition reportés (vie)		
A8c Frais d'acquisition reportés (non-vie)		
A8d Autres comptes de régularisation	50 844 113,46	40 366 283,35
➤ A9 / Différences de conversion		
TOTAL GÉNÉRAL	6 320 953 135,31	5 983 862 471,53



Bilan passif

(En euros)

	31/12/2006	31/12/2005
➤ B1 / Fonds mutualistes et réserves	502 946 660,78	488 849 351,50
B1.1 Fonds propres :	502 946 660,78	488 849 351,50
B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347,05	6 473 347,05
B1b Écarts de réévaluation		
B1c Réserves	482 759 067,32	469 158 007,17
B1d Report à nouveau		
B1e Résultat de l'exercice	13 714 246,41	13 217 997,28
B1.2 Autres fonds mutualistes :		
B1f Fonds de dotation avec droit de reprise		
B1g Subventions nettes		
➤ B2 / Passifs subordonnés		
➤ B3 / Provisions techniques brutes	5 715 370 959,48	5 400 849 437,73
B3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
B3b Provisions d'assurance-vie	5 560 668 550,80	5 272 257 444,28
B3c Provisions pour prestations à payer (vie)	26 473 575,08	20 095 699,98
B3d Provisions pour prestations à payer (non-vie)		
B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	128 228 833,60	108 496 293,47
B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)		
B3g Provisions pour égalisation (vie)		
B3h Provisions pour égalisation (non-vie)		
B3i Autres provisions techniques (vie)		
B3j Autres provisions techniques (non-vie)		
➤ B4 / Provisions techniques des opérations en unités de compte		
➤ B5 / Engagements techniques sur opérations données en substitution		
➤ B6 / Provisions pour risques et charges	11 103 296,71	11 075 746,00
➤ B7 / Fonds dédiés		
➤ B8 / Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
➤ B9 / Autres dettes	34 838 182,36	34 895 517,17
B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	339 530,70	465 638,45
B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
B9c Dettes envers des établissements de crédit	2 150 982,02	2 049 588,54
B9d Autres dettes :	32 347 669,64	32 380 290,18
B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	3 844 248,81	3 830 775,41
B9db Personnel	1 440 000,00	1 296 526,78
B9dc États, organismes sociaux, collectivités publiques	22 716 824,88	23 235 777,16
B9dd Crédoeurs divers	4 346 595,95	4 017 210,83
➤ B10 / Comptes de régularisation - passif	56 694 035,98	48 192 419,13
➤ B11 / Différences de conversion		
TOTAL GÉNÉRAL	6 320 953 135,31	5 983 862 471,53



Compte de résultat technique

(En euros)

	Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et rétrocessions (C)	Opérations nettes 31/12/2006 (A - B - C)	Opérations nettes 31/12/2005
➤ E1 / Cotisations	398 423 236,06			398 423 236,06	370 143 149,35
➤ E2 / Produits des placements	333 697 235,36			333 697 235,36	364 313 848,86
E2a Revenus des placements	204 879 352,87			204 879 352,87	226 390 254,68
E2b Autres produits des placements	9 966 731,79			9 966 731,79	37 152 181,29
E2c Produits provenant de la réalisation des placements	118 851 150,70			118 851 150,70	100 771 412,89
➤ E3 / Ajustements ACAV (plus-values)					
➤ E4 / Autres produits techniques	450 000,00			450 000,00	
➤ E5 / Charges des prestations	310 148 230,64			310 148 230,64	329 495 375,68
E5a Prestations et frais payés	303 861 915,28			303 861 915,28	328 082 447,40
E5b Charge des provisions pour prestations à payer	6 286 315,36			6 286 315,36	1 412 928,28
➤ E6 / Charge des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	99 450 994,62			99 450 994,62	60 257 142,90
E6a Provisions d'assurance vie	99 450 994,62			99 450 994,62	60 257 142,90
E6b Provisions pour opérations en unités de compte					
E6c Provision pour égalisation					
E6d Autres provisions techniques					
➤ E7 / Participation aux résultats	213 916 619,33			213 916 619,33	195 437 305,76
E7a Intérêts techniques	152 103 247,37			152 103 247,37	150 812 230,76
E7b Participation aux excédents	61 813 371,96			61 813 371,96	44 625 075,00
➤ E8 / Frais d'acquisition et d'administration	21 449 093,00			21 449 093,00	20 626 014,54
E8a Frais d'acquisition	14 999 156,69			14 999 156,69	13 501 598,71
E8b Frais d'administration	6 449 936,31			6 449 936,31	7 124 415,83
E8c Commissions reçues des réassureurs et garants en substitution					
➤ E9 / Charges des placements	52 806 313,36			52 806 313,36	93 824 905,11
E9a Frais gestion interne et externe des placements et intérêts	21 001 064,34			21 001 064,34	20 021 180,23
E9b Autres charges des placements	8 501 616,85			8 501 616,85	15 098 556,10
E9c Pertes provenant de la réalisation des placements	23 303 632,17			23 303 632,17	58 705 168,78
➤ E10 / Ajustement ACAV (moins-values)					
➤ E11 / Autres charges techniques	3 963 436,95			3 963 436,95	3 529 166,24
➤ E12 / Produits des placements transférés au compte non-technique	14 685 879,39			14 685 879,39	14 299 759,52
RÉSULTAT TECHNIQUE (E1+E2+E3+E4-E5-E6-E7-E8-E9-E10-E11-E12)	16 149 904,13			16 149 904,13	16 987 328,46



Compte de résultat non-technique

(En euros)

	31/12/2006	31/12/2005
➤ F1 / Résultat technique des opérations non-vie		
➤ F2 / Résultat technique des opérations vie	16 149 904,13	16 987 328,46
➤ F3 / Produits des placements		
F3a Revenus des placements		
F3b Autres produits des placements		
F3c Profits provenant de la réalisation des placements		
➤ F4 / Produits des placements alloués du compte technique vie	14 685 879,39	14 299 759,52
➤ F5 / Charges des placements		
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers		
F5b Autres charges des placements		
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements		
➤ F6 / Produits des placements transférés au compte technique non-vie		
➤ F7 / Autres produits non techniques	542 186,58	518 887,98
➤ F8 / Autres charges non techniques	1 000,00	1 000,00
F8a Charges à caractère social	1 000,00	1 000,00
F8b Autres charges non techniques		
➤ F9 / Résultat exceptionnel	106 487,31	250 107,32
F9a Produits exceptionnels	296 721,28	992 657,18
F9b Charges exceptionnelles	190 233,97	742 549,86
➤ F10 / Impôts sur le résultat	17 769 211,00	18 837 086,00
➤ F11 / Solde intermédiaire (F1+F2+F3+F4-F5-F6+F7-F8+F9-F10)	13 714 246,41	13 217 997,28
➤ F12 / Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
➤ F13 / Engagements à réaliser sur ressources affectées		
➤ F14 / RÉSULTAT DE L'EXERCICE (F11+F12-F13)	13 714 246,41	13 217 997,28

Annexe aux comptes

Sommaire



1	FAITS CARACTÉRISTIQUES ET RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	07
»	1.1 FAITS CARACTÉRISTIQUES	07
	1.1.1 Substitution	07
	1.1.2 Gestion d'un régime obligatoire d'assurance maladie	07
	1.1.3 Opérations d'apports	07
	1.1.4 Autres faits caractéristiques	07
»	1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE	07
	1.2.1 Actifs incorporels	07
	1.2.2 Autres actifs	07
	1.2.3 Placements	08
	1.2.4 Créances diverses	09
	1.2.5 Provisions	09
	1.2.6 Présentation des frais généraux	11
	1.2.7 Allocation des produits financiers entre compte de résultat technique vie et compte non technique	11
»	1.3 CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES	11
2	INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	12
»	2.1 POUR LE BILAN	12
	2.1.1 Mouvements des actifs	12
	2.1.2 État des placements	13
	2.1.3 Ventilation des créances et des dettes	14
	2.1.4 Fonds propres	15
	2.1.5 Passifs subordonnés	15
	2.1.6 Provisions techniques brutes	16
	2.1.7 Provisions pour risques et charges	17
	2.1.8 Divers comptes d'actif et de passif	17
	2.1.9 Substitution	18
	2.1.10 Gestion d'un régime obligatoire	18
	2.1.11 Information sur le tableau des engagements reçus et donnés	18
»	2.2 POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	18
	2.2.1 Produits et charges des placements	19
	2.2.2 Compte de résultat technique par catégorie	22
	2.2.3 Autres informations sur le résultat technique	23
	2.2.4 Gestion pour compte de tiers	24
	2.2.5 Action sociale	24
	2.2.6 Autres produits et charges	25
	2.2.7 Activités accessoires	26
	2.2.8 Ventilation des charges par nature	26
	2.2.9 Autres éléments	26
»	2.3 AUTRES INFORMATIONS	28
	2.3.1 Groupe et entités liées	28
	2.3.2 Contributions volontaires en nature	28
	2.3.3 Calcul du taux de couverture de la marge de solvabilité	28
	2.3.4 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux	29
	RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	30
	RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	31

1 Faits caractéristiques et règles et méthodes comptables

➤ 1.1 FAITS CARACTÉRISTIQUES

1.1.1 Substitution

Néant.

1.1.2 Gestion d'un régime obligatoire d'assurance maladie

Néant.

1.1.3 Opérations d'apports

L'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2001 a décidé de procéder à une restructuration de l'UMRAC afin de permettre, en conformité avec le nouveau Code de la mutualité, de continuer ses activités. Dans ce cadre, les mutuelles adhérentes, par décision de leur assemblée générale extraordinaire, ont procédé en 2002 et en 2003 à leur dissolution et à la dévolution de leur actif net à la Carac.

Le total des dévolutions d'actifs ressort donc à près de 40 M€ reçu en trésorerie dont environ 36 M€ en 2002, 3,6 M€ en 2003, 0,2 M€ en 2004, 0,45 M€ reçu en 2006 et un patrimoine immobilier valorisé à 6 M€ reçu en 2002.

1.1.4 Autres faits caractéristiques

> 1.1.4.1 Agrément administratif

La Carac est agréée pour pratiquer les activités d'assurance de la branche n°20 vie – décès, c'est-à-dire pour toutes les opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine autres que les activités visées aux branches 22 et 26 suite à l'agrément obtenu en 2002.

> 1.1.4.2 Partenariat avec la Croix-Rouge française

La Carac a poursuivi en 2006 son partenariat avec la Croix-Rouge française avec la garantie Entraid'épargne Carac. Ce produit d'épargne solidaire se traduit par le reversement à la Croix-Rouge française de 1 % de la somme versée par le souscripteur.

La signature de cette convention a eu lieu le 5 juillet 2004. Elle a entériné un rapprochement entre les deux entités qui partagent les mêmes valeurs : éthique, civisme et solidarité.

> 1.1.4.3 Partenariat avec la Mutuelle MCD

Le 9 mars 2005, la Carac et la Mutuelle MCD ont signé un accord de partenariat fondé sur la complémentarité. Ce rapprochement a traduit une volonté partagée d'élargir leur gamme de services et d'offrir des prestations de qualité à leurs adhérents. Il s'agit d'une indication croisée sur deux produits complémentaires de chaque partenaire : l'épargne assurance-vie (Compte Épargne CARAC) et l'assurance complémentaire santé (produit «Vous» de la Mutuelle MCD).

Le 1^{er} août 2006, la Carac et la Mutuelle MCD ont créé un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) dit «Centre Épargne Santé».

L'objet du GIE est la mise en commun de moyens de gestion des flux téléphoniques entrants et / ou sortants en vue de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité.

> 1.1.4.4 SCI

Après la création de la SCI BEFFROY Investissements en 2004 (immeubles de bureaux), la Carac a créé en 2006 deux autres SCI :

- SCI JANDELLE : créée le 10 mai 2006. Cette SCI est spécialement dédiée aux immeubles d'habitation,
- SCI CARAC Commerces : créée le 4 octobre 2006 dédiée aux immeubles de commerce.

➤ 1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la mutuelle Carac ont été établis en application des décrets et arrêtés comptables visant à introduire dans le Code de la mutualité les nouvelles dispositions réglementaires. Les comptes sont présentés conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2002 portant homologation des règlements 2002-06 et 2002-07 du comité de la réglementation comptable relatif au plan comptable des mutuelles.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.2.1 Actifs incorporels

Composés uniquement de logiciels informatiques, les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou 4 ans suivant la nature des logiciels.

1.2.2 Autres actifs

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

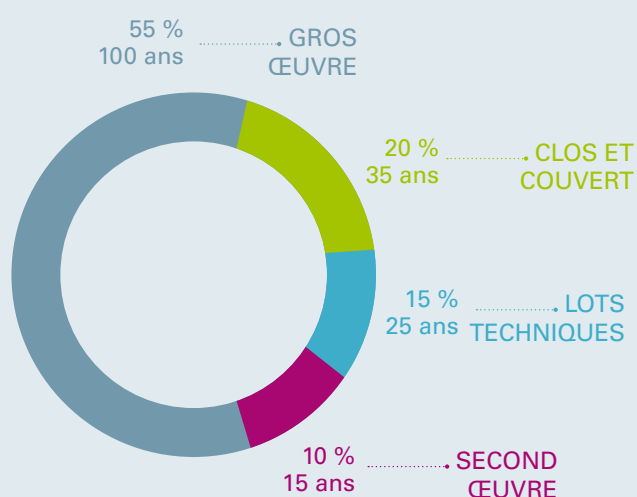


1.2.3 Placements

> 1.2.3.1 Évaluation

- Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition. Le passage du portefeuille de placements de la méthode d'évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l'exercice 2001 en retenant l'hypothèse que le FIFO au 1^{er} janvier 1999 est égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date. Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode « premier entré, premier sorti », sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation. Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.
- Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement.
- Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.
- Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat et majoré du coût des travaux d'amélioration ou de réévaluation.
- La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers.

Les composants retenus par la Carac et leurs durées sont les suivants :



Cette méthode a permis à la Carac de retenir de nouvelles répartitions entre terrain et construction (à travers les composants) et d'établir de nouvelles bases d'amortissements conformes à la réglementation.

> 1.2.3.2 Dépréciations et amortissements

1.2.3.2.1 Actions et titres assimilés, immobilier

Il est constitué une **provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE)** (article R212.24 du Code de la mutualité) figurant au passif du bilan lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres assimilés inscrite au bilan, est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes biens. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- Les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire.
- Les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- Les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.
- La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la commission de contrôle des assurances (en 2006, une actualisation de l'expertise du portefeuille immobilier a été réalisée).
- L'amortissement des immeubles est effectué depuis 2005 linéairement selon la nouvelle méthode des composants.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une PRE à fin 2006.

1.2.3.2.2 Obligations

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupons courus fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle.

Une provision pour dépréciation est constituée à l'inventaire lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur d'un titre ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du capital.

Provisions pour dépréciation à caractère durable (PDD) **Rappel des règles comptables (avis du Comité d'urgence du CNC)**

Le Comité d'urgence a adopté le 18 décembre 2002 l'avis n°2002-F qui détermine la méthodologie de calcul de la PDD :

- **Titres relevant de l'article R212-52 du Code de la mutualité (titres amortissables)** : ces titres sont provisionnés en cas de risque de signature.

- **Titres relevant de l'article R212-53 du Code de la mutualité (titres non amortissables)** : pour ces titres, le caractère durable de la dépréciation est présumé lorsque la moins-value latente sur une période de 6 mois consécutifs est supérieure à 20 % de la valeur comptable quand les marchés sont peu volatils, comme en 2003. Ce critère est porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils (exemple de l'exercice 2002). Il s'agit d'un critère de présomption, les sociétés peuvent définir d'autres critères dans la mesure où ils sont plus prudents que ceux de l'avis du 18 décembre 2002.

La valeur d'inventaire des lignes de titres présentant une décote supérieure à ce seuil de volatilité au 31 décembre, est égale à :

- la valeur recouvrable à l'horizon de détention, lorsque cette valeur est inférieure au prix de revient,
- au prix de revient dans le cas contraire.

La PDD est égale à la différence positive entre le prix de revient de la ligne de titres et sa valeur recouvrable.

Depuis 2004, la Carac a déterminé de nouvelles modalités de provisionnement des moins-values latentes durables. À cet effet, le montant de la provision pour dépréciation à caractère durable est égal à la différence positive entre le prix de revient des titres et la valeur de marché au 31/12/N.

Les critères de présomption du caractère durable de la dépréciation sont inchangés : dépréciation continue de plus de 20 % pendant 6 mois consécutifs.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la dotation d'une provision pour dépréciation à caractère durable au titre de 2006.

> 1.2.3.3 Méthode comptable retenue pour les cessions

Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation

Depuis le 1^{er} mai 2002, une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable.

Les cessions en plus-values donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence. Les cessions en moins-values entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

> 1.2.3.4 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, qui figurent dans le cadre des « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

1.2.4 Créances diverses

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

1.2.5 Provisions

> 1.2.5.1 Provisions mathématiques

Le calcul des provisions mathématiques est effectué sur la base des contrats en cours à la date de clôture.

Elles représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat, capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications par capitalisation attribuées.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).

La Carac a doté dans les comptes 2006 une provision au titre du changement du taux d'actualisation des provisions mathématiques (40 M€). D'autre part, à la suite de la parution des textes d'application, la provision constituée pour le changement de tables de mortalité a été ramenée à 5 M€.



> 1.2.5.2 Bonifications par capitalisation

Les bonifications par capitalisation sont présentées au passif dans la rubrique « provision pour participation aux excédents ».

Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l'exercice N sont comptabilisées comme une charge de l'exercice N.

> 1.2.5.3 Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80 % du taux de rendement des actifs de la mutuelle. L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour aléas financiers à fin 2006.

> 1.2.5.4 Provision pour prestations à payer

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et rentes restant à régler à la date de l'inventaire.

> 1.2.5.5 Provision pour participation aux excédents

Cette rubrique est constituée de :

- la provision pour participation aux excédents qui correspond à la part des résultats dont l'attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices,
- la bonification par répartition qui correspond aux excédents à répartir sur les rentes et les capitaux remboursables au décès des adhérents,
- les bonifications par capitalisation attribuées aux adhérents au titre de l'exercice N. Ces bonifications sont incorporées aux provisions mathématiques des adhérents au 1^{er} janvier N+1.

Le décret n° 2002-1458 du 16 décembre 2002 publié au JO du 17 décembre 2002 introduit l'article D 212.1 dans le nouveau Code de la mutualité. Cet article fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d'un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d'un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours, et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l'exercice pour la Carac.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2° de l'article R. 212-26. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivant celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

> 1.2.5.6 Provision globale de gestion

Cette provision visée aux articles R 212.26 et A 212.12 du Code de la mutualité est destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision globale de gestion à fin 2006.

> 1.2.5.7 Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges. Cette provision est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

> 1.2.5.8 Provision pour grosses réparations

Le Règlement 2002.10 du CRC du 12 décembre 2002 prévoit la comptabilisation des actifs par composants avec l'application de taux et de modes d'amortissement propres à chacun des composants. Ce règlement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005 et pouvait être appliqué de manière anticipée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

En application des mesures transitoires préconisées par l'avis 2003-F du Comité d'urgence du 5 décembre 2003 du CNC et du règlement CRC du 12 décembre 2003, la Carac a calculé une provision pour grosses réparations (PGR) selon les critères suivants :

- Détermination des dépenses dites de 2^e catégorie entrant dans le champ du calcul de la PGR. À ce titre, trois types de dépenses d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel ont ainsi été retenues : la toiture, le ravalement et la chaufferie.
- Les durées de remplacement ou de renouvellement retenues sont de 40 ans pour la toiture, 20 ans au titre du ravalement et 30 ans pour la chaufferie.

À noter que le patrimoine immobilier du réseau et les immeubles en cours de cession n'ont pas été intégrés dans ce périmètre (impact non significatif).

1.2.6 Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d'être ventilés par destination. L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application des clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Les frais généraux sont ventilés selon 7 destinations :

Les frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition : les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

Les frais d'administration

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission.

Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations, et les frais de contentieux liés aux primes.

Les frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre.

Les frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placements.

Ces coûts proviennent du service financier et immobilier ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, courtage).

Les autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.

Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale.

Les autres charges non techniques

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

1.2.7 Allocation des produits financiers entre compte de résultat technique vie et compte non technique

La part des produits financiers engendrée par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (Fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements :

$$\frac{(\text{Provisions techniques} + \text{Réserve de capitalisation})}{(\text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres} + \text{Provisions pour risques et charges})}$$

Le résultat est affecté au compte de résultat technique, le solde est transféré au compte de résultat non technique.

➤ 1.3 CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET LES MÉTHODES

Néant.

2

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 POUR LE BILAN

2.1.1 Mouvements des actifs

> 2.1.1.1 Actifs incorporels

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants :

(En euros)

	Valeur brute au 31/12/2005	Acquisitions augmentations	Cessions diminutions	Valeur brute au 31/12/2006
Immobilisations incorporelles	6 086 957	281 533		6 368 490
Sous-total	6 086 957	281 533	0	6 368 490
	Amortissements cumulés au 31/12/2005	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2006
Immobilisations incorporelles	4 901 792	548 306		5 450 098
Sous-total	4 901 792	548 306	0	5 450 098
Total net	1 185 165	- 266 773	0	918 392

> 2.1.1.2 Terrains et constructions

(En euros)

	Valeur brute au 31/12/2005	Acquisitions augmentations	Cessions diminutions	Valeur brute au 31/12/2006
Terrains et constructions	225 234 533	22 265 718	19 971 820	227 528 431
	Amortissements cumulés au 31/12/2005	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2006
Amortissements	51 778 403	4 008 518	2 201 978	53 584 943
Total net	173 456 130	18 257 200	17 769 842	173 943 488

> 2.1.1.3 Les titres de propriété sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

(En euros)

SCI	% détenu par la Carac	Valeur des titres au 31/12/2006 au bilan
BEFFROY INVESTISSEMENTS	99 %	14 662 404
JANDELLE INVESTISSEMENTS	99 %	990
CARAC COMMERCES	99 %	3 126 990

> 2.1.1.4 Les bons, obligations et créances de toutes natures sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

Néant.



2.1.2 État des placements

> 2.1.2.1 État récapitulatif des placements

(En euros)

	Actif du bilan	Décote	Surcote	État des placements Valeur Nette
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 675 030 412	50 152 081	- 56 694 036	3 668 488 457
Autres placements	2 328 618 400			2 328 618 400
TOTAL	6 003 648 812	50 152 081	- 56 694 036	5 997 106 857

(En euros)

	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
➤ 1 / Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	227 528 432	173 943 489	438 207 088
➤ 2 / Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	7 076 822	7 007 180	7 070 500
➤ 3 / Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	1 860 092 582	1 860 092 582	2 333 609 871
➤ 4 / Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	285 499 067	285 499 067	287 988 747
➤ 5 / Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	3 675 030 412	3 668 488 457	3 727 697 140
➤ 6 / Prêts hypothécaires	0	0	0
➤ 7 / Autres prêts et effets assimilés	2 035 898	2 035 898	2 035 898
➤ 8 / Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
➤ 9 / Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	40 184	40 184	40 184
TOTAL	6 057 303 397	5 997 106 857	6 796 649 428
Placements évalués selon l'article R212-52	3 675 030 412	3 668 488 457	3 727 697 140
Placements évalués selon l'article R212-53	2 382 272 985	2 328 618 400	3 068 952 288
Placements évalués selon l'article R212-37	0	0	0
TOTAL	6 057 303 397	5 997 106 857	6 796 649 428
dont			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	0	5 969 965 363	0
Valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution solidaire)	0	0	0
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L.222-1 en France	0	0	0
Autres affectations ou sans affectation	0	27 141 494	0

⁽¹⁾ La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation (surcote nette).



> 2.1.2.2 Actifs admis en représentation des provisions techniques autres que les placements

(En euros)

	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Créances sur l'État et créances diverses	125 125 629	125 125 629	125 125 629
Coupons courus non échus	118 305 367	118 305 367	118 305 367
Trésorerie nette	15 405 748	15 405 748	15 405 748
Total	258 836 744	258 836 744	258 836 744

2.1.3 Ventilation des créances et des dettes

> Créances nées d'opérations d'assurance directe

(En euros)

	31/12/2006	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur les adhérents	13 571 519	13 031 208	385 666	154 645
Locataires	768 677	768 677		
Total	14 340 196	13 799 885	385 666	154 645

> Autres créances

(En euros)

	31/12/2006	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	950	950		
Sous-total	950	950		
État, organismes sociaux, collectivités publiques	110 785 433	110 785 433		
Sous-total	110 785 433	110 785 433		
Avances et acomptes versés	866 391	866 391		
Autres débiteurs divers	3 274 389	3 274 389		
Sous-total	4 140 780	4 140 780	0	0
TOTAL	114 927 163	114 927 163	0	0

> Dettes envers des établissements de crédit

(En euros)

	31/12/2006	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Trésorerie	2 150 982	2 150 982		
TOTAL	2 150 982	2 150 982	0	0

> Autres dettes

(En euros)

	31/12/2006	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	3 844 249	3 469 606	374 643	
Sous-total	3 844 249	3 469 606	374 643	
Personnel	1 440 000	1 440 000		
Sous-total	1 440 000	1 440 000	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	22 716 825	22 716 825		
Sous-total	22 716 825	22 716 825	0	0
Créditeurs divers	4 346 596	4 014 442	229 674	102 480
Sous-total	4 346 596	4 014 442	229 674	102 480
TOTAL	32 347 670	31 640 873	604 317	102 480

2.1.4 Fonds propres

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2006 à ceux de fin 2006 se présente comme suit :

(En euros)

	31/12/2005	+	-	31/12/2006
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347			6 473 347
Autres réserves	281 185 242	13 217 997		294 403 239
Réserve de capitalisation	187 972 765	555 544	172 481	188 355 828
Résultat de l'exercice	13 217 997	13 714 246	13 217 997	13 714 246
Total capitaux propres	488 849 351	27 487 787	13 390 478	502 946 660

Le résultat de l'exercice 2005 de 13 217 997,28 € a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'assemblée générale des 22 et 23 juin 2006.

2.1.5 Passifs subordonnés

Néant.



2.1.6 Provisions techniques brutes

> 2.1.6.1 Provisions pour prestations à payer

(En milliers d'euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice	18 414	20 096
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	14 656	15 132
Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice	20 096	26 474

> 2.1.6.2 Autres provisions techniques

(En milliers d'euros)

	31/12/2005	31/12/2006	Variation
PM bonification par capitalisation	578 112	590 596	12 484
dont			
Bonification RMC incluse dans les PM	540 521	533 485	- 7 036
Bonification nouveaux produits incluse dans les PM	37 591	57 111	19 520
PM rentes et capitaux	4 694 145	4 970 073	275 928
Provisions d'assurance-vie	5 272 257	5 560 669	288 412
Provision de bonifications	29 000	29 000	0
Provision pour participation aux excédents	79 496	99 229	19 733
Provisions pour participation aux excédents	108 496	128 229	19 733

> 2.1.6.3 Rationalisation des variations de stock de provisions pour participation aux excédents

(En milliers d'euros)

	PPE non affectée	PE RENTES	TOTAL
Stock au 31/12/2005	79 496	29 000	108 496
PE capitalisation dotée en 2005 et attribuée en 2006		- 23 000	- 23 000
PE capitalisation dotée au titre de 2006		23 000	23 000
Reprise PPE capitalisation 2005 suite à incorporation aux PM à fin 2006	1 733		1 733
Dotation PPE complémentaire à fin 2006	18 000		18 000
Total au 31/12/2006	99 229	29 000	128 229

2.1.7 Provisions pour risques et charges

(En euros)

	Provisions au 31/12/2005	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31/12/2006
Provision pour risques	790 000	238 500	172 134	856 366
Provision pour retraites du personnel ⁽¹⁾	1 885 491	6 940		1 892 431
Provision pour Grosses Réparations	8 400 255	378 543	424 298	8 354 500
Total	11 075 746	623 983	596 432	11 103 297

⁽¹⁾ Évaluation des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul des provisions pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- L'âge moyen de départ à la retraite est de 65 ans si l'âge à la date de calcul est supérieur à 60. Sinon, il est fixé à 60 ans.
- Les formules d'acquisition des droits sont définies en fonction du nombre d'années d'ancienneté.

Le montant des engagements au 31 décembre 2006 s'élève à 1 892 K€.

2.1.8 Divers comptes d'actif et de passif

> 2.1.8.1 Autres actifs

> Avoirs en banque, CCP et caisse

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Avoirs en banque	16 931 365	17 556 730
Total	16 931 365	17 556 730

> 2.1.8.2 Compte de régularisation actif

> Montant des intérêts et loyers courus non échus

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Intérêts courus sur avances et prêts	87 651	45 450
Intérêts courus non échus sur titres	113 882 074	118 259 917
Total	113 969 725	118 305 367

> Autres comptes de régularisation actif

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Différence prix de remboursement des obligations - décote	40 208 149	50 152 081
Charges constatées d'avance	158 134	692 032
Total	40 366 283	50 844 113

2.1.8 Divers comptes d'actif et de passif (suite)

> 2.1.8.3 Compte de régularisation passif

Autres comptes de régularisation passif

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Différence prix remboursement des obligations - surcote	48 192 419	56 694 036
Total	48 192 419	56 694 036

2.1.9 Substitution

Néant.

2.1.10 Gestion d'un régime obligatoire

Néant.

2.1.11 Information sur le tableau des engagements reçus et donnés

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
➤ C1 / Engagements reçus	0	0
➤ C2 / Engagements donnés	89 882 765	99 223 153
C2a - Avals, caution et garanties de crédit donnés		
C2b - Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
C2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	89 882 765	99 223 153
- engagements sur FCP à risques	80 465 149	66 156 258
- engagements sur SCPI en formation	9 417 616	33 066 895
C2d - Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
C2e - Autres engagements donnés		

➤ 2.2 POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les éléments significatifs ayant impacté le résultat de l'exercice 2006 se détaillent entre autres de la façon suivante :

(En milliers d'euros) :

Bonification par capitalisation 2006 pour la RMC :	23 000
Dotation complémentaire aux PM (changement du taux d'actualisation) :	40 000
Dotation complémentaire à la PPE :	18 000

Les bonifications par capitalisation, soit 23 000 K€, attribuées au titre de l'exercice 2006 ont été enregistrées, comme en 2005, en charge de l'exercice conformément à la réglementation comptable.

2.2.1 Produits et charges des placements

(En euros)

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées	Autres revenus et frais financiers	Total au 31/12/2006	Total au 31/12/2005
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		22 667 989	22 667 989	22 756 897
Revenus des autres placements		182 211 364	182 211 364	203 633 358
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total (Poste E2 a et /ou F3a du compte de résultat)		204 879 353	204 879 353	226 390 255
Frais financiers		21 001 064	21 001 064	20 021 180
Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements ou provisions,...) inclus au poste E2 et /ou F3 du compte de résultat		128 817 882	128 817 882	137 923 594
Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes,...) incluses au poste E9 et /ou F5 du compte de résultat		31 805 249	31 805 249	73 803 725



> 2.2.1.1 Détail des produits et charges des placements

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Placements en actions	959 907	1 328 528
Placements obligataires	202 351 328	180 647 146
Prêts et commissions	322 123	235 690
Placements immobiliers	22 756 897	22 667 989
➤ 1 / Total revenus des placements	226 390 255	204 879 353
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	30 962 752	22 800
Amortissements de la décote	6 189 429	9 943 932
➤ 2 / Total autres produits de placements	37 152 181	9 966 732
Plus-values sur titres	85 959 485	95 170 154
Plus-values sur biens immobiliers	14 811 903	23 508 515
Reprise de la réserve de capitalisation	25	172 481
➤ 3 / Total autres produits financiers	100 771 413	118 851 150
A - PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)	364 313 849	333 697 235
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	599 849	588 362
Charges de gestion des immeubles	16 994 086	18 457 313
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	2 427 245	1 955 389
➤ 4 / Total des frais financiers	20 021 180	21 001 064
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable	0	0
Amortissements de la surcote	15 098 556	8 501 617
➤ 5 / Total des autres charges de placements	15 098 556	8 501 617
Dotations à la réserve de capitalisation	9 577 039	555 544
Moins-values sur cessions d'actions	30 010 257	1 704 492
Moins-values sur cessions d'obligations	19 117 873	21 043 596
➤ 6 / Total des pertes provenant de la réalisation des placements	58 705 169	23 303 632
B - CHARGES DES PLACEMENTS (4 + 5 + 6)	93 824 905	52 806 313
TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B)	270 488 944	280 890 922



> 2.2.1.2 Produits nets des placements transférés au compte non technique

(En milliers d'euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Produits des placements	364 314	333 697
Charges des placements	93 825	52 806
Total produits nets des placements	270 489	280 891
Affectation :		
- Compte technique vie	256 189	266 205
- Compte non technique vie (voir modalités ci-dessous)	14 300	14 686

Conformément aux modalités d'allocation des produits de placements, l'affectation de la quote-part des produits nets de placements au compte non technique vie résulte du calcul suivant :

(En milliers d'euros)

	31/12/2005	31/12/2006
≥ 1 / Fonds propres y compris réserve de capitalisation	488 849	502 947
≥ 2 / Réserve de capitalisation	187 973	188 356
≥ 3 / Provisions pour risques et charges	11 076	11 103
A - Total capitaux propres hors réserve de capitalisation (1-2+3)	311 952	325 694
≥ 4 / Provisions techniques brutes	5 400 849	5 715 371
B - Total capitaux propres & provisions techniques (1+3+4)	5 900 774	6 229 421
C - Ratio de pondération (A/B)	5,29%	5,23 %
≥ 5 / Produits des placements	364 314	333 697
≥ 6 / Charges des placements	93 825	52 806
D - Total net des placements (5-6)	270 489	280 891
Total des produits transférés au compte de résultat non technique (D*C)	14 300	14 686



2.2.2 Compte de résultat technique par catégorie

(En euros)

	Capita- lisation CU/VL* (1)	Autres opérations individuelles d'assurance-vie CU/VL (2)		Autres opérations individuelles CP** (3)	PERP	Total au 31/12/2006
		RMC	Autres			
➤ 1 / Cotisations sur opérations directes	177 640	219 616 636	176 520 087	304 710	1 804 163	398 423 236
➤ 2 / Charges des prestations sur opérations directes	6 412 733	272 310 962	31 272 489	151 187	859	310 148 231
➤ 3 / Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes	- 6 074 698	- 36 295 967	140 053 387	50 101	1 718 171	99 450 995
➤ 4 / Ajustement ACAV sur opérations directes						
A - Solde de souscription (opérations directes) (1-2-3+4)	- 160 395	- 16 398 359	5 194 210	103 422	85 132	- 11 175 989
➤ 5 / Cotisations sur opérations prises en substitution						
➤ 6 / Charges des prestations sur opérations prises en substitution						
➤ 7 / Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution						
➤ 8 / Ajustement ACAV sur opérations prises en substitution						
B - Solde de souscription (opérations prises en substitution) (5-6-7+8)	0	0	0	0	0	0
➤ 9 / Frais d'acquisition	6 718	8 305 360	6 675 555	11 523		14 999 157
➤ 10 / Autres charges de gestion nettes	17 370	8 403 606	1 539 901	2 497		9 963 373
C - Charges d'acquisition et de gestion nettes (9+10)	24 088	16 708 967	8 215 456	14 020	0	24 962 530
➤ 11 / Produit net des placements	463 974	224 475 551	41 133 534	66 698	65 286	266 205 043
➤ 12 / Participation aux résultats et intérêts techniques	299 176	177 265 637	36 223 345	44 916	83 545	213 916 619
D - Solde financier (11-12)	164 798	47 209 914	4 910 189	21 782	- 18 259	52 288 423
➤ 13 / Cotisations données en substitution						0
➤ 14 / Part des garants en substitution dans les charges de prestations						0
➤ 15 / Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques						0
➤ 16 / Part des garants en substitution dans la participation aux résultats						0
➤ 17 / Commissions reçues des garants en substitution						0
E - Solde de substitution (14+15+16+17-13)	0	0	0	0	0	0
➤ 18 / Cotisations cédées aux réassureurs						0
➤ 19 / Part des réassureurs dans les charges de prestations						0
➤ 20 / Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques						0
➤ 21 / Part des réassureurs dans la participation aux résultats						0
➤ 22 / Commissions reçues des réassureurs						0
F - Solde de réassurance (19+20+21+22-18)	0	0	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F)	- 19 684	14 102 588	1 888 944	111 183	66 873	16 149 904
HORS COMPTE :						
Montant des rachats	1 327 287	4 073 378	14 267 461	17 601		19 685 728
Intérêts techniques bruts de l'exercice	281 741	136 265 637	15 510 953	44 916		152 103 247
Provisions techniques brutes à la clôture	13 973 196	4 837 302 055	859 221 617	1 470 759	3 403 332	5 715 370 959
Provisions techniques brutes à l'ouverture	19 967 031	4 697 030 224	680 889 289	1 361 278	1 601 616	5 400 849 438

(1) Bons de capitalisation CARAC, Eclor

(2) RMC, CARAC Avenir, Rente Viagère Immédiate CARAC, Compte Epargne CARAC, Compte Epargne Famille, Volontés Obsèques CARAC, Entraid'Epargne Carac, CARAC PERsPectives.

(3) Garantie Obsèques CARAC, Primor

* CU : Cotisations uniques

VL : Versements libres

** CP : Cotisations périodiques



2.2.3 Autres informations sur le résultat technique

> 2.2.3.1 Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France

(En milliers d'euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Cotisations (hors chargements et annulations)	364 804	392 323
Annulations	- 3 235	- 4 106
Chargements	8 574	10 206
Cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations	370 143	398 423

> 2.2.3.2 Variation des provisions d'assurance vie entre le bilan d'ouverture et de clôture

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Charges des provisions d'assurance-vie	60 257 143	99 450 995
Intérêts techniques	145 402 274	146 879 280
Participations aux excédents incorporées directement	11 625 075	20 813 372
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	14 727 215	21 267 460
TOTAL	232 011 707	288 411 107
Les provisions d'assurance-vie	5 272 257 444	5 560 668 551
Écart entre les provisions d'assurance-vie à l'ouverture et les provisions d'assurance-vie à la clôture	232 011 707	288 411 107

> 2.2.3.3 Récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participations aux résultats techniques et financiers

Récapitulatif

(En euros)

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2002	2003	2004	2005	2006
A - Participation aux résultats	174 587 837	191 740 687	149 864 220	213 645 194	233 649 159
A1 - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) ⁽¹⁾	178 727 559	187 334 744	170 336 756	195 437 306	213 916 619
A2 - Variation de la provision pour participation aux excédents	- 4 139 722	4 405 943	- 20 472 536	18 207 888	19 732 540
B - Participation aux résultats des contrats					
B1 - Provisions mathématiques moyennes	4 377 305 816	4 637 465 371	4 912 118 883	5 156 251 590	5 416 462 998
B2 - Montant minimal de la participation aux résultats	140 602 031	148 711 081	135 485 186	154 273 621	167 262 249
B3 - Montant effectif de la participation aux résultats					
B3a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) ⁽¹⁾	178 727 559	187 334 744	170 336 756	195 437 306	213 916 619
B3b - Variation de la provision pour participation aux excédents	- 4 139 722	4 405 943	- 20 472 536	18 207 888	19 732 540

⁽¹⁾ Correspond au poste E7 du compte de résultat.

2.2.4 Gestion pour compte de tiers

Néant.

2.2.5 Action sociale

La commission d'action sociale a accordé en 2006 des aides à hauteur de 1 000 €, comptabilisées en charges non techniques.



2.2.6 Autres produits et charges

> 2.2.6.1 Autres produits et charges techniques

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Produits liquidation réseau		450 000
Total autres produits techniques	0	450 000
Frais internes	1 159 328	1 714 096
Frais externes	2 107 970	1 957 936
Dotation amortissements et provisions	261 868	291 405
Total autres charges techniques	3 529 166	3 963 437

> 2.2.6.2 Produits et charges non techniques

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Produits des activités annexes	473 301	492 397
Produits divers de gestion courante	45 587	49 790
Total des produits non techniques	518 888	542 187
Charges à caractère social	1 000	1 000
Total des charges non techniques	1 000	1 000

> 2.2.6.3 Produits et charges exceptionnels

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Produits exceptionnels de gestion	936 297	291 004
Autres produits exceptionnels	56 360	5 717
A - Total des produits exceptionnels	992 657	296 721
Charges exceptionnelles ⁽¹⁾	742 550	190 234
B - Total des charges exceptionnelles	742 550	190 234
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (A-B)	250 107	106 487

⁽¹⁾ Valeur nette comptable des actifs d'exploitation cédés et autres charges exceptionnelles.

> 2.2.6.4 Fiscalité

(En euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Impôts sur les revenus financiers	17 553 841	16 787 759
Impôts sur les revenus immobiliers	1 283 245	981 452
TOTAL	18 837 086	17 769 211

2.2.7 Activités accessoires

Néant.

2.2.8 Ventilation des charges par nature

(En milliers d'euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Achats et autres charges externes	9 908	10 485
Impôts et taxes et versements assimilés	1 606	2 120
Charges de personnel	15 727	15 288
Autres charges de gestion courante	126	227
Dotation aux amortissements et provisions	1 680	1 553
TOTAL	29 047	29 673
Charges exceptionnelles de gestion	743	190
TOTAL GÉNÉRAL	29 790	29 863

2.2.9 Autres éléments

> 2.2.9.1 Charges de personnel*

(En euros)

	31/12/2006
Salaires	9 252 382
Pensions de retraite	0
Charges sociales	4 352 907
Autres	1 682 835
Total charges de personnel	15 288 124

* Hors personnel des immeubles.

> 2.2.9.2 Effectif moyen

Effectif moyen du personnel siège et réseau	31/12/2006
Cadres	72
Non cadres	209
TOTAL	281

Effectif moyen du personnel des immeubles	31/12/2006
Cadres	0
Non cadres	44
TOTAL	44



2.3 AUTRES INFORMATIONS

2.3.1 Groupe et entités liées

> 2.3.1.1 SCI BEFFROY Investissements, SCI JANDELLE et SCI CARAC Commerces

(En euros)

	% du capital détenu	Capitaux propres	Situation nette	Résultat au 31/12/2006
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99%	11 201 524	11 089 509	733 674
SCI JANDELLE INVESTISSEMENTS	99%	1 000	990	-
SCI CARAC COMMERCES	99%	1 564 000	1 548 360	-

> 2.3.1.2 PERP

Un compte de liaison PERP a été créé pour effectuer les opérations de transfert entre l'actif général de la Carac et le PERP.

2.3.2 Contributions volontaires en nature

Néant.

2.3.3 Calcul du taux de couverture de la marge de solvabilité

> 2.3.3.1 Marge minimum réglementaire à constituer

Les modalités de détermination de la marge minimum à constituer sont précisées à l'article R.212-16 du Code de la mutualité. Ce montant minimum est de 222,4 M€ à fin 2006 ; il se détermine de la façon suivante :

(En milliers d'euros)

		31/12/2005	31/12/2006
Provisions mathématiques		5 272 257	5 560 669
4%	(A)	210 890	222 427
Capitaux sous risques		6 296	6 500
0,3 %	(B)	19	20
Marge minimum réglementaire à constituer (A + B)		210 909	222 447

> 2.3.1.2 Éléments constitutifs

(En milliers d'euros)

	31/12/2005	31/12/2006
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473	6 473
Réserves	469 158	482 759
Résultat de l'exercice	13 218	13 714
Éléments incorporels du bilan (à déduire)	- 1 185	- 918
Total des éléments constitutifs hors plus-values latentes	487 664	502 028
Plus-values latentes	760 827	799 543
TOTAL	1 248 491	1 301 571

Au 31 décembre 2006, le taux de couverture de la marge de solvabilité est de 226 % (contre 231 % au 31 décembre 2005) hors prise en compte des plus-values latentes et de 585 % (contre 592 % au 31 décembre 2005) après prise en compte des plus-values latentes.

2.3.4 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Sans objet.





Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006

MAZARS & GUERARD

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Mutuelle d'Épargne de Retraite et de Prévoyance CARAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains postes techniques propres aux activités d'assurance, à l'actif et au passif des comptes de votre mutuelle, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 1.2.5 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre mutuelle ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant les informations prévues par l'article L114-17 du Code de la Mutualité.

Fait à Courbevoie, le 27 avril 2007

Les commissaires aux comptes :

MAZARS & GUERARD

Pascal PARANT - Lionel CAZALI

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2006 MAZARS & GUERARD

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 114-32 du Code de la Mutualité.

Fait à Courbevoie, le 27 avril 2007

Les commissaires aux comptes :

MAZARS & GUERARD

Pascal PARANT - Lionel CAZALI



Mutuelle d'Épargne, de Retraite et de Prévoyance Carac
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité
Immatriculation au registre national des mutuelles : 775 691 165
SIRET : 775 691 165 00127 - NAF : 660G

Siège : 2 bis, rue du Château - 92577 NEUILLY-SUR-SEINE cedex
Tél. : 01 55 61 55 61 - Fax : 01 55 61 55 62
N° AZUR : 0 810 522 522 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
www.carac.fr